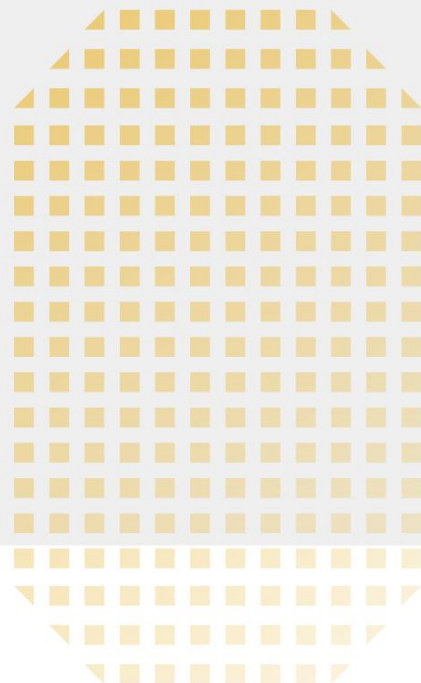
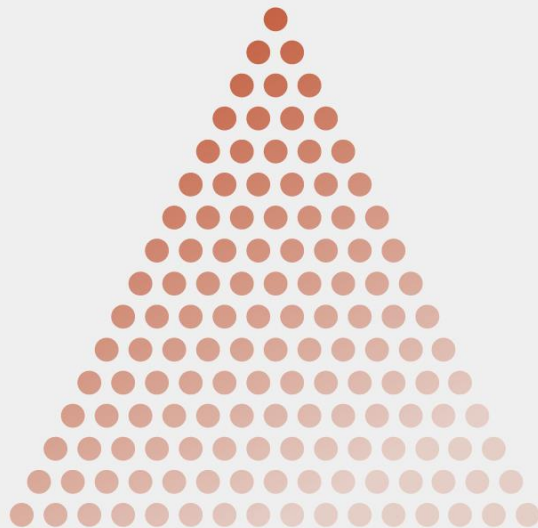


Glossaire de l'ASI

VERSION 1
Mai 2022



Aluminium Stewardship Initiative (ASI)

L'ASI est un organisme de certification et de normalisation à but non lucratif pour la chaîne de valeur de l'Aluminium..

Notre **vision** a pour but d'optimiser la contribution de l'Aluminium à une société durable.

Notre **mission** consiste à reconnaître et à encourager collectivement la production, l'approvisionnement, et l'intendance de l'Aluminium de façon responsable.

Nos **valeurs** visent à :

- Être exhaustifs concernant nos processus de travail et de prises de décisions en favorisant et en permettant la participation des représentants de tous les groupes des parties prenantes pertinentes.
- Encourager l'adhésion dans toute la chaîne de valeur du Bauxite, de l'Alumine et de l'Aluminium, allant de la mine aux utilisateurs en aval.
- Promouvoir l'intendance des matériaux comme une responsabilité partagée durant le cycle de vie de l'Aluminium de son extraction, à sa production, à son utilisation, jusqu'au recyclage.

Pour toute demande d'informations générales :

L'ASI vous invite à lui faire part de vos questions et de vos commentaires sur ce document en les contactant par :

Courriel: info@aluminium-stewardship.org

Téléphone: +61 3 9857 8008

Adresse postale: PO Box 4061, Balwyn East, VIC 3103, AUSTRALIA

Site web: www.aluminium-stewardship.org

Avertissement

Ce document ne vise pas, et d'ailleurs ne s'engage pas, à remplacer, contrevenir ou modifier d'une façon quelconque les exigences de la Constitution ASI, ou tout Droit Applicable des autorités locales, nationales, ou étatiques, ou tout règlement ou toute autre exigence applicable concernant les sujets figurant dans ce document. Ce dernier donne seulement une ligne directrice générale et ne doit pas être considéré comme un texte complet et faisant autorité sur l'objet de son contenu. Les documents de l'ASI sont mis à jour de temps à autre, et la version publiée sur le site de l'ASI remplace toutes les autres versions antérieures.

Les organisations réalisant des communications relatives à l'ASI sont responsables de leur propre conformité au Droit Applicable, comprenant la législation et la réglementation relatives à l'étiquetage, à la publicité, et à la protection du consommateur, et aussi aux lois sur la concurrence et aux lois antitrust, en tout temps. L'ASI n'endosse aucune responsabilité pour toutes violations du Droit Applicable ou toutes atteintes des droits d'un tiers par d'autres organisations (ci-après, l'ensemble de ces cas est nommé « violation »), même si de telles violations surviennent relativement à, ou en se fondant sur, une Norme, un document ou tout autre matériel, recommandation ou directive émis par l'ASI ou au nom de l'ASI. L'ASI ne confère aucun engagement, ni déclaration, ni garantie sur le fait que la conformité avec une Norme, un document ou tout autre matériel, recommandation ou directive émis par l'ASI ou au nom de l'ASI aboutira à une Conformité avec le Droit Applicable, ou évitera la survenue de toute Violation.

L'anglais est la langue officielle de l'ASI. L'ASI vise à rendre des traductions disponibles dans diverses langues et celles-ci seront publiées sur le site de l'ASI. En cas d'incohérence entre les versions, la version de référence est par défaut celle de la langue officielle.

Glossaire

Accréditation	La reconnaissance de la compétence d'un Auditeur pour mener des Audits et évaluer la Conformité en vertu des Normes de l'ASI.
Accréditation ASI	La reconnaissance par l'ASI de la compétence nécessaire pour mener des Audits ASI.
Action Corrective	Action mise en œuvre par un Membre pour : <ul style="list-style-type: none"> • corriger ou réparer les effets ou les dommages résultant de la Non-Conformité ou de l'incident, et • éliminer la cause d'une Non-Conformité ou d'un incident, afin d'éviter toute récurrence.
Activité de l'Entreprise	Tâche, rôle, fonction ou service relatifs à la Performance dans le Périmètre de Certification défini par le Membre. Les Activités d'Entreprise peuvent ou non être réalisées au niveau d'une Installation dans le Périmètre de Certification.
ACV	Voir « Analyse du Cycle de Vie »
Affinage d'Alumine	Le processus d'extraction d'Alumine du minerai de Bauxite, généralement en utilisant le procédé Bayer.
Aire de Haute Valeur en Biodiversité	Les zones considérées comme étant importantes pour leurs caractéristiques en Biodiversité par plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales. Ce sont généralement des sites qui contribuent de manière importante à la persistance globale de la Biodiversité, sur la terre, dans les eaux et en mer, comprenant des habitats prioritaires pour la

	<p>conservation (souvent définis dans les stratégies et Plans d'Actions nationaux sur la Biodiversité établis par l'ONU selon la « Convention de la diversité biologique »). Voici des exemples d'approches et de Normes reconnues internationalement qui identifient les Aires de Haute Valeur en Biodiversité : Key Biodiversity Areas and High Conservation Value Areas.</p> <p>Aussi nommée : Zone à Haute Valeur de Conservation, ou Zone de Haute Valeur en Biodiversité</p>
Aire Protégée	<p>Toute zone géographiquement délimitée qui est désignée, ou réglementée, et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation. (Convention sur la Diversité Biologique Article 2, (Convention on Biological Diversity Article 2))</p> <p>Aussi Nommée « Zone Protégée »</p>
Alumine	<p>Un groupe de composés chimiques comprenant les oxydes d'Aluminium sous les formes hydratées et les formes anhydres, les produits d'affinage des minerais de Bauxite. Les formes principales sont l'oxyde (III) d'Aluminium (Al₂O₃), un intrant du processus de Production d'Aluminium par Électrolyse, et son précurseur l'hydroxyde d'Aluminium (Al(OH)₃), aussi connu sous les noms « Aluminium trihydraté » ou « Aluminium hydraté », qui est utilisé dans les applications chimiques et transformé, par des processus de calcination, en Alumine de qualité métallurgique.</p>
Alumine ASI	<p>Alumine, provenant d'une Entité certifiée CdT, qui est produite et transportée selon la Norme de la CdT de l'ASI.</p>
Aluminium	<p>L'Aluminium est un élément chimique qui a pour symbole « Al » et le numéro atomique 13. C'est un métal blanc argenté, mou, amagnétique, ductile. L'Aluminium est le troisième élément chimique le plus abondant dans la croûte terrestre, et le métal le plus abondant dans la croûte terrestre. Il peut être pur ou allié avec d'autres métaux (Mg, Si, Mn, Cu, Zn, Fe, Cr et autres).</p> <p>Dans les documents ASI, les matières premières utilisées pour produire du métal (minerai de Bauxite et Alumine), ainsi que ses alliages d'Aluminium, peuvent être appelées Aluminium au sens générique. L'ASI couvre l'Aluminium métallique, qui peut inclure le Métal Froid et le Métal Liquide, ainsi que les produits de fonderie, mais pas les autres formes de composés chimiques susceptibles de contenir de l'Aluminium.</p>
Aluminium ASI	<p>Aluminium, provenant d'une Entité certifiée CdT, qui est produit et transporté selon la Norme de la CdT de l'ASI.</p>

Aluminium Primaire	Aluminium produit à partir de minerai de Bauxite, grâce à l’Affinage de l’Alumine, suivi du Procédé d’Électrolyse de l’Alumine.
Aluminium Recyclé	Aluminium produit grâce aux Procédés suivants : Recyclage Direct (servant à obtenir le Métal Liquide) et l’Affinage de l’Aluminium (servant à éliminer les éléments indésirables et les impuretés de l’Aluminium). L’Aluminium Recyclé est aussi connu sous le nom d’« Aluminium secondaire ».
Analyse du Cycle de Vie (ACV)	L’ACV est une série systématique de Procédures afin de compiler et d’examiner les entrées et les sorties de matières et d’énergie et les impacts environnementaux associés qui sont directement attribuables au fonctionnement d’un produit ou d’un service tout au long de son cycle de vie (ISO 14040: 2006). Une ACV est une analyse de l’impact potentiel d’un objet, d’un produit, ou d’une matière première sur l’environnement et les écosystèmes.
Approche de Décarbonisation par Secteur	Une méthode fondée sur des données scientifiques, développée par l’initiative « Science Based Targets Initiative », et destinée aux sociétés, afin de définir les objectifs de réduction des Émissions des GES nécessaires pour rester dans la limite de 2°C degrés d’augmentation de la température par rapport aux niveaux préindustriels.
ASI	Aluminium Stewardship Initiative Ltd
Associations	Catégorie d’adhésion à l’ASI ouverte à l’industrie et aux autres associations qui représentent des intérêts commerciaux dans toute partie de la chaîne de valeur de l’Aluminium, comme les associations relatives à l’Aluminium, les conseils du bâtiment durable et les associations sectorielles en aval.
Audit	Voir « Audit de l’ASI »
Audit de Certification	Un Audit de Certification comprend les étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Un examen préliminaire documentaire de l’Autoévaluation du Membre et des autres informations associées ; • L’élaboration d’un Plan d’Audit pour identifier les Installations et Activités de l’Entreprise pertinentes à visiter et à évaluer ; • La vérification de la Conformité à travers la mise en œuvre du Plan d’Audit ; • La préparation d’un Rapport d’Audit pour le Membre et l’ASI.

Audit de l'ASI	<p>Processus systématique, indépendant et documenté, pour obtenir et évaluer des Preuves Objectives afin de déterminer le niveau de conformité d'un Membre de l'ASI face aux exigences de la Certification de l'ASI.</p> <p>Les types d'Audit incluent les Audits de Certification, les Audits de Surveillance et les Audits de Recertification.</p>
Audit de Modification du Périmètre	Un Audit permettant de modifier le Périmètre de Certification.
Audit de Recertification	Audit de Certification effectué à la fin de la Période de Certification pour renouveler la Certification du Membre.
Audit de Surveillance	Examen indépendant mené au cours de la Période de Certification par un Auditeur, afin de s'assurer que le Membre continue de se conformer aux Normes applicables de l'ASI dans le Périmètre défini de Certification.
Auditeur	Voir « Auditeur Accrédité par l'ASI ».
Auditeur Accrédité par l'ASI (Auditeur)	Personne qualifiée qui est personnellement accréditée par l'ASI et mène des Audits ASI au nom et sous la responsabilité d'un cabinet d'Audit Accrédité par l'ASI.
Autoévaluation	Évaluation effectuée par un Membre qui vise la Certification de l'ASI, en décrivant son Périmètre de Certification et en effectuant une évaluation préliminaire de sa propre Performance par rapport aux exigences applicables des Normes de l'ASI. L'Autoévaluation peut être utilisée pour mesurer l'état de préparation à un Audit de Certification, identifier le besoin en Actions Correctives pour améliorer la Performance, et identifier les Preuves Objectives requises lors d'un Audit de Certification.
Autres fabrications ou ventes de produits contenant de l'Aluminium	Une activité dans la chaîne d'approvisionnement qui utilise de l'Aluminium pour assembler, fabriquer et/ou vendre un ou des produits finaux ou des produits de consommation, sans modifier physiquement ou chimiquement la composition ou la structure de l'Aluminium (composants) contenues dans ce ou ces produits.
Bassin Hydrographique	Une zone de terrain qui draine tous les ruisseaux et les précipitations vers un exutoire commun comme l'écoulement sortant d'un réservoir, l'embouchure d'une baie, ou n'importe quel point le long du cours d'eau. L'expression « Bassin Versant » est parfois utilisée indifféremment pour désigner le « Bassin Hydrographique » (Adapté de United States Geological Survey (USGS))

BAU	“Business As Usual” , aussi nommé “statu quo”
Bauxite	Minerai extrait et utilisé pour produire de l’Alumine et le Métal d’Aluminium. Il se compose essentiellement d’Alumine hydratée avec des proportions variables d’oxydes de fer. Cela comprend la Bauxite, la néphéline et les oxydes d’Aluminium contenant des minéraux et des matériaux.
Bauxite ASI	Bauxite, provenant d’une Entité certifiée CdT, qui est produite et transportée selon la Norme de la CdT de l’ASI.
Biens du Patrimoine Mondial	Les sites créés en vertu de la Convention du Patrimoine mondial de l’UNESCO, 1972. Les Critères de l’ASI s’alignent sur la position de l’ICMM concernant l’exploitation et les aires protégées dans le document suivant « Position Statement on Mining and Protected Areas ». (International Council on Mining and Metals, ICMM)
Bilan de Développement Durable	Le bilan publié par une entreprise ou une organisation sur les impacts économiques, environnementaux et sociétaux causés par ses activités quotidiennes (Adapté du Global Reporting Initiative http://www.responsiblejewellery.com/files/RJC_Code_of_Practices_2013_eng.pdf). Le bilan peut se présenter sous la forme d’un rapport ou sous la forme d’une combinaison de divers types d’information mis à la disposition du public par l’Entité. Également nommé « Rapport de Développement Durable »
Biodiversité	La variabilité des organismes vivants de toutes origines incluant, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces, et celle parmi les écosystèmes. (Convention sur la diversité biologique (CDB) (Convention on Biological Diversity, CBD))
Brasque	Un sous-produit du Procédé de Production d’Aluminium par Électrolyse qui est généré par le garnissage (ou brasquage) des cellules (ou cuves) électrolytiques. Les revêtements contaminés de ces cuves comprennent des fractions carbonées, nommées Brasques de première fraction, et un matériau réfractaire, nommé Brasque de seconde fraction. La Brasque de première fraction et celle de deuxième fraction sont toutes deux considérées comme des Déchets Dangereux en raison de leur contenu en fluorure, en cyanure et en métaux réactifs. Voir aussi « Brasque Non Traitée » et « Brasque Traitée ».

Brasque Non Traitée	La Brasque qui n'a pas été totalement ou partiellement traitée pour modifier ses propriétés réactives et éliminer ses propriétés dangereuses.
Brasque Traitée	La Brasque qui a été traitée, soit complètement ou partiellement, pour modifier ses propriétés réactives et éliminer ses propriétés dangereuses, notamment en la traitant pour détoxifier ou enlever/neutraliser les composés de fluorure et de cyanure.
Cabinet d'Audit Accrédité par l'ASI	Organisme d'Évaluation de la Conformité répondant aux Critères objectifs de sélection de l'ASI et accrédité pour effectuer les Audits ASI.
Catégories de Maturité	Les trois parties utilisées pour établir le Niveau Global de Maturité de l'Entité, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes • Risque Résiduel • Performance
CdT	Chaîne de Traçabilité
Certification (Certifié)	Voir « Certification de l'ASI »
Certification CdT	Certification en vertu de la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI.
Certification de l'ASI (Certifié)	Attestation d'après les résultats d'un Audit de Certification effectué par un Auditeur Accrédité par l'ASI et certifiant que le niveau requis de Conformité a été atteint en vertu des Normes ASI en vigueur et pour le Périmètre documenté de la Certification.
Certification Provisoire	Certification où au moins une Non-Conformité Majeure est identifiée.
Certifié	Certification de l'ASI en cours de validité.
Chaîne de Traçabilité	Suivi documenté des possessions successives d'un matériau lors de son transfert d'une Installation et/ou Entité vers une autre Installation et/ou Entité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Champ de l'Audit	Le Champ de l'Audit est défini par les Auditeurs et comprend une sélection d'Installations, d'Activités de l'Entreprise incluses dans le Périmètre de Certification du Membre et une sélection des Critères jugés les plus pertinents, en tenant compte de la nature, de l'échelle et de l'impact des Activités du Membre.
Code de Conduite	Une déclaration de principes et de valeurs qui définit une série d'attentes et de normes sur la manière dont l'organisation doit se comporter, incluant les niveaux minimaux de Conformité et de mesures disciplinaires pour l'organisation, ses employées et d'autres personnels. (Adapté de Transparency International Anti-Corruption Glossary)
Co-Entreprise	<p>Les Co-Entreprises sont formées habituellement dans le cas où : deux ou plusieurs parties indépendantes se rassemblent pour réaliser conjointement un projet ou une activité d'entreprise.</p> <p>Cet accord entre les parties est officialisé en général sous l'une des formes suivantes (selon les spécificités régies par le Droit Applicable) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une société - Un partenariat - Un accord contractuel non enregistré.
Collecte	Collecte des Déchets industriels et/ou des Produits d'Aluminium usagés à des fins de recyclage.
Commissions, Dépenses, Frais de Recrutements	Toutes les commissions ou tous les frais encourus par les Travailleurs lors du processus de recrutement afin de sécuriser leur emploi ou leur logement, indépendamment des dispositions, des périodes et du lieu de leur imposition ou de leur recouvrement. (Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable de l'OIT et Définition des commissions de recrutement et frais connexes)
Communauté Locale	Terme généralement appliqué aux personnes ou aux Communautés situées à proximité géographiquement du projet ou de l'exploitation, en particulier celles soumises à des risques directs relatifs au projet et/ou à des impacts néfastes, réels ou potentiels, sur leur environnement physique, leur santé ou leurs moyens de subsistance. De plus, il se réfère souvent à un groupe de personnes ou de familles vivant dans une localité donnée, et partageant

	<p>parfois un intérêt commun (associations d'utilisateurs d'eau, pêcheurs, éleveurs, cueilleurs, et autres). Elles ont souvent un patrimoine culturel et historique commun et affichent différents degrés de cohésion. (Adapté de la Recommandation 1 – Norme de Performance 1 de la Société Financière Internationale- IFC Performance Standard 1 – Assessment and Management of Environmental and Social Risks and Impacts – Guidance Note)</p>
Conditions de Base	<p>Les conditions sociétales et environnementales qui existent avant le développement d'un Nouveau Projet ou d'une Transformation Majeure.</p>
Conformité	<p>Les Politiques, Systèmes, Procédures et processus de l'Entité, définis dans le Périmètre de Certification, et qui fonctionnent conformément au Critère applicable.</p>
Conformité (avec le Droit Applicable)	<p>Fait référence aux Procédures, Systèmes, départements au sein de l'Entité, qui assurent que toutes les activités juridiques, opérationnelles et financières sont Conformes aux législations, règles, normes, principes, et réglementations en vigueur et aux attentes du public. (Adapté de Transparency International Anti-Corruption Glossary)</p>
Consentement Préalable donné Librement et en Connaissance de Causes (CPLCC) :	<p>En raison de la diversité de l'histoire et des réalités actuelles des Peuples Autochtones, et de la grande diversité de leurs institutions et de leurs processus de prise de décisions, une formulation unique du CPLCC n'est pas possible. Comme indiqué par les organismes de l'ONU traitant des droits des Peuples Autochtones, de nombreux principes fondamentaux sont énoncés dans les quatre composantes de l'exigence du CPLCC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Donné Librement » implique un consentement sollicité en l'absence de toute coercition, intimidation ou manipulation réelle ou perçue. Les Peuples Autochtones peuvent aussi déterminer la forme des consultations. « donné Librement » reflète aussi le droit à l'autodétermination des Peuples Autochtones concernant leur participation dans les consultations visant à obtenir leur CPLCC, au contraire d'une obligation à remplir de leur part. • « Préalable » implique un consentement des Peuples Autochtones demandé suffisamment en avance avant toute décision ou toute action susceptible d'avoir un impact sur la jouissance de leurs droits,

	<p>et aussi d'accorder aux Peuples Autochtones le temps nécessaire pour prendre leurs décisions selon leurs propres procédures et avec l'aide de leurs propres représentants et institutions librement choisis.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « En connaissance de cause » (aussi dit éclairé) implique une divulgation complète de toutes les informations nécessaires aux Peuples Autochtones pour évaluer clairement les risques et les avantages potentiels du projet (y compris son emplacement, sa durée, sa portée, ses impacts, ses avantages et/ou ses modèles de partenariat). Ces informations doivent être fournies aux Peuples Autochtones concernés dans un format compréhensible et en suivant un processus convenu avec eux. Cela implique parfois la participation des Peuples Autochtones aux études des impacts, ou la conduite d'études d'impacts par les Peuples Autochtones. Cela suppose aussi parfois de donner aux Peuples Autochtones l'accès à des financements pour obtenir des conseils techniques et juridiques indépendants, et l'accès aux négociations en matière d'avantages. • « Consentement » implique le respect par toutes les parties, indépendamment de l'issue, de la décision éclairée autonome prise librement par les Peuples Autochtones. Cette décision devrait être l'issue des consultations de bonne foi fondée sur les droits et la coopération avec les Peuples Autochtones concernés. Ils doivent prendre cette décision conformément à leurs propres choix de procédures et de délais, et la fonder sur les principes fondamentaux des peuples autochtones à leurs droits à l'autodétermination, à l'inclusion, au consensus, à l'harmonie et au bien-être intergénérationnel. <p>(Adapté de Mining, the Aluminium Industry and Indigenous People, 2015 - développé à travers le forum consultatif des Peuples Autochtones).</p>
<p>Consultations (Consulter)</p>	<p>Implication avec les parties externes à l'Entité (Organisations et les Populations Concernées) et avec les Travailleurs.</p>
<p>Contractant</p>	<p>Personne physique, société ou autre Entité légale qui effectue un travail ou fournit des services en vertu d'un contrat de service pour un Membre. Cela inclut les Sous-Traitants.</p>
<p>Contrôle</p>	<p>Le Contrôle par un Membre consiste en :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La propriété directe ou indirecte, ou le Contrôle (seul ou en vertu d'un accord avec d'autres Membres) de 50 % ou plus des droits de vote (ou équivalent) de l'Entreprise ou de l'Installation Contrôlée ; et/ou

	<ol style="list-style-type: none"> 2. Le pouvoir direct ou indirect (y compris en vertu d'un accord avec d'autres Membres) de supprimer, nommer ou désigner au moins la moitié des Membres du Conseil d'administration ou de la direction (ou équivalent de l'Entreprise ou de l'Installation Contrôlée) ; et/ou 3. La gestion quotidienne de la direction de l'activité de l'Entreprise ou de l'Installation Contrôlée, par exemple en fixant des Normes de travail et en les appliquant ; ou 4. Tout autre concept légalement reconnu comme un « Contrôle » analogue à ceux décrits dans les points (1) et (2) ci-dessus dans une juridiction compétente. <p>Bien que le texte ci-dessus définisse le « Contrôle » pour les Entreprises, les mêmes principes s'appliqueront par analogie à d'autres dispositions organisationnelles, incluant le Contrôle par un individu ou une famille, le franchisage et l'octroi de licences (lorsque des droits de propriété intellectuelle sont cédés par licence à des Tiers, non contrôlés par le Membre, afin de permettre à ces Tiers de produire, de commercialiser, ou de vendre tout ou partie des Produits ou services qui comportent la dénomination commerciale, la marque ou toute autre propriété intellectuelle du Membre), le cas échéant.</p>
<p>Conventions de l'OIT</p>	<p>Convention C29 de l'OIT - sur le Travail Forcé (1930), ainsi que le protocole P29 (2014) de cette convention</p> <p>Convention C87 de l'OIT - sur la liberté syndicale et la Protection du Droit Syndical (1948)</p> <p>Convention C95 de l'OIT - Convention sur la Protection du Salaire (1949)</p> <p>Convention C98 de l'OIT - sur le Droit d'Organisation et de Négociation Collective (1949)</p> <p>Convention C100 de l'OIT - sur l'Égalité de Rémunération (1951)</p> <p>Convention C105 de l'OIT - sur l'Abolition du Travail Forcé (1957)</p> <p>Convention C111 de l'OIT - sur la Discrimination (emploi et profession) (1958)</p> <p>Convention C138 de l'OIT - sur l'Age Minimum (1973)</p> <p>Convention C182 de l'OIT - sur les Pires Formes de Travail des Enfants (1999)</p> <p>Ensemble, ces 8 conventions sont connues comme étant les « conventions fondamentales » de l'OIT, et ces questions (Travail Forcé, Travail des Enfants, Liberté d'Association et Droit de Négociation Collective, et Non-</p>

	<p>Discrimination) sont également abordées dans la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT en 1998.</p> <p>Convention 155 (1981) et Convention 187 (2006) de l'OIT : Elles présentent des Normes et des recommandations relatives à l'identification des dangers, à l'éducation et à la formation, et à la fourniture de vêtements et d'équipements de protection individuelle.</p> <p>Convention 176 de l'OIT (1995) : Elle traite de la Santé et de la Sécurité dans les mines. La partie III donne des recommandations générales sur les questions telles que la manipulation des substances chimiques, la préparation aux urgences, et le droit des salariés à déclarer des accidents aux autorités locales. L'article 88 exige la préparation d'un plan d'intervention d'urgence spécifique pour chaque mine (La recommandation 183 de l'OIT donne plus de détails sur le contenu possible de ces plans).</p> <p>Voir aussi « Organisation Internationale du Travail (OIT) ».</p>
<p>Conversion de Matériaux</p>	<p>Transformation ultérieure des Produits de la Fonderie (en Fr CA Produits de Centre de Coulée) ou des Produits d'Aluminium semi-finis, en Produits ou composants qui sont utilisés ou vendus pour l'assemblage final ou le remplissage et pour la vente aux consommateurs finaux. Voici des exemples de transformation ultérieure : le découpage, l'emboutissage, le pliage, le cintrage, l'assemblage, le forgeage, le moulage du Produit, la production d'emballage, etc.</p> <p>Aussi nommé « Transformation de Matériaux » .</p>
<p>Corruption</p>	<p>L'abus de pouvoir à des fins d'enrichissement personnel. La Corruption peut être qualifiée de grande corruption, de petite corruption ou de corruption politique selon les montants perdus en cause et le secteur concerné. (Adapté de The Anti-Corruption Plain Language Guide, 2009). La Corruption comprend les pratiques comme la subornation, le paiement de facilitation, la fraude, l'Extorsion, la collusion, le blanchiment d'argent. La Corruption peut aussi inclure l'offre ou la réception de cadeaux, de prêts, de frais, de récompenses, ou d'autres avantages pour inciter à commettre un acte malhonnête, illégal, ou représentant un abus de confiance. Elle peut aussi comporter les pratiques telles que le détournement de fonds, le trafic d'influence, l'abus de fonction, l'enrichissement illicite, la dissimulation, et l'obstruction à la justice. (Adapté du GRI 205: Anti-corruption 2016, p10)</p>

<p>Crasse</p>	<p>La couche d'un mélange intime d'Aluminium, d'oxyde d'Aluminium et de gaz générée à la surface de l'Aluminium en fusion dans les fourneaux des Usines de Recyclage Direct et d'Affinage de l'Aluminium et des Fonderies (ou Centre de coulée). Elle doit être retirée de la surface avant la coulée du métal. Elle est aussi récupérée sur les fonds et les parois des différents contenants du métal liquide, par exemple, les fourneaux, les poches de coulée ou les canaux de transfert.</p> <p>Elle est aussi nommée « écume » (Adapté de Aluminium Recycling in Europe, European Aluminium).</p>
<p>Déchets</p>	<p>Terme qui comprend les Déchets Dangereux, et les Déchets Non-Dangereux.</p>
<p>Déchets Admissibles</p>	<p>Ces déchets proviennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des Déchets de Post-Consommation jugés par l'Entité comme provenant de la Post-Consommation et soumis à la Diligence Raisonnable du fournisseur et/ou • D'Aluminium extrait des Crasses et d'autres déchets contenant de l'Aluminium assujetti à la Diligence Raisonnable du fournisseur selon le Principe 7 de la Norme de Chaîne de Traçabilité et/ou • Des Déchets de Préconsommation désignés comme « Matériaux CdT » et fournis directement par une autre Entité, et/ou • Des Déchets de Préconsommation approvisionnés via un Négociant, si l'Entité Certifiée CdT ASI à l'origine de ces Déchets Admissibles peut être identifiée et peut fournir un Document CdT validé. • Des Déchets de Préconsommation, soumis à la Diligence Raisonnable du fournisseur selon le Principe 7, et jugés comme Matériaux CdT qui peuvent être suivis grâce au Recyclage en Boucle Fermée, à partir d'une Installation comprise dans le Périmètre de Certification de l'Entité, en passant par une Installation non-certifiée, et en revenant à une Installation incluse dans le Périmètre de Certification de l'Entité.
<p>Déchets Dangereux</p>	<p>Déchets possédant une des caractéristiques indiquées dans l'Annexe III de la Convention de Bâle (Basel Convention), ou qui sont considérés comme dangereux par la législation nationale. (Adapté de the United Nations Environment Programme (UNEP) (Programme sur l'Environnement de l'ONU), Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and Their Disposal, 1989)</p>

	Voir aussi « Déchets Non Dangereux ».
Déchets de Post-Consommation	Matériaux contenant de l'Aluminium récupéré à partir de biens de consommation ou de produits commerciaux usagés. Ces biens de consommation ou de produits commerciaux ont été utilisés aux fins prévues par les utilisateurs finaux du produit (c.-à-d. par les personnes, les ménages, ou les établissements commerciaux, industriels ou institutionnels) et ne sont plus aptes à l'usage pour leur destination prévue. (Adapté de l'ISO 14021:2016).
Déchets de Pré-Consommation	Matériaux contenant de l'Aluminium qui sont soustraits du flux des Déchets, d'un processus de fabrication ou d'un processus similaire, et à condition que les matériaux n'aient pas été produits intentionnellement, soient impropres à un usage final, et ne soient pas appropriés à être réutilisés dans le processus qui les a lui-même générés. (Adapté de ISO14021:2016)
Déchets Industriels d'Aluminium	<p>Matériaux contenant de l'Aluminium qui sont soustraits du flux des Déchets, d'un processus de fabrication ou d'un processus similaire (adapté de ISO14021:2016).</p> <p>Notez que le matériau ne doit pas être nécessairement un Déchet réglementaire dans son lieu de production. De plus, selon la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI, les Déchets Industriels d'Aluminium peuvent être considérés comme des Déchets de Pré-Consommation à condition que les matériaux n'aient pas été produits intentionnellement, soient impropres à un usage final, et ne soient pas appropriés à être réutilisés dans le processus qui les a lui-même générés.</p>
Déchets Non Dangereux	<p>Toutes les autres formes de Déchets qui ne sont pas considérées comme des Déchets Dangereux, à l'état solide ou liquide, à l'exclusion des eaux usées.</p> <p>Voir aussi « Déchets Dangereux ».</p>
Déchets Générés en Interne	Déchets de Préconsommation qui ne quittent pas le Périmètre de Certification de l'Entité avant la récupération de l'Aluminium, et les matériaux contenant de l'Aluminium déviés du flux des déchets provenant d'un

	processus de fabrication ou similaire, ces matériaux étant recyclés au sein de ce même processus qui les a générés.
Déclaration contre l'Esclavage Moderne	Une déclaration de la société, signée par la direction, accessible publiquement, et exposant les mesures prises par la société afin d'identifier et d'empêcher tout esclavage moderne au sein de ses propres exploitations et de celles de ses fournisseurs.
Déclaration de Conformité	La Déclaration de Conformité est remplie et signée par le Responsable d'Audit et inclut : <ul style="list-style-type: none"> • La détermination globale de la Conformité pour le Périmètre de Certification défini par le Membre, aux fins de la délivrance de la Certification. • La confirmation des conditions dans lesquelles l'Audit a été mené, notamment l'absence de conflits d'intérêts importants. •
Déclaration Environnementale de Produit (DEP) (aussi appelée : DE Déclaration Environnementale, ou FDES Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire, ou PEP Profils Environnementaux de Produits, selon les secteurs et pays)	<p>Une DEP est un document vérifié et enregistré indépendamment, donnant des informations transparentes sur les impacts environnementaux du cycle de vie du Produit, y compris l'approvisionnement des matières premières, le transport, la fabrication et les processus associés. Un DEP pour un produit, en tant que déclaration volontaire de l'impact environnemental du cycle de vie, n'implique pas pour autant que le produit déclaré est d'une qualité environnementale supérieure à des alternatives.</p> <p>Une DEP doit couvrir au moins l'étape du Produit, qui va « du berceau (i.e. l'Extraction Minière) à sa sortie de fabrication » ou dite « DEP système Produit » (<i>cradle-to-gate</i>) (décrite dans la norme EN 15804 Modules A1 à A3).</p> <p>Une DEP dite « du berceau à la tombe » ou « de bout en bout » ou « DEP système cycle de vie » (<i>cradle-to-grave</i>) couvre toutes les étapes du cycle de vie, incluant l'étape du Produit ci-dessus, et son installation dans le bâtiment, son utilisation, sa maintenance, ses remplacements, sa démolition, son traitement pour la réutilisation, sa récupération, son recyclage et l'élimination de ses Déchets (décrite dans la norme EN 15804 Modules A à C).</p> <p>La considération des aspects environnementaux résultant de sa réutilisation, sa récupération et son recyclage à la fin de vie est très importante dans une Économie Circulaire et devrait faire partie de la DEP dite « du berceau à la vie » ou « DEP système bénéfice net de recyclage » (<i>cradle-to-life</i>) (décrite dans le module optionnel D de la norme EN 15804).</p> <p>De plus, la comparaison des Produits de construction sur la base de leur DEP est définie par leur contribution à la performance environnementale du bâtiment. Par conséquent, la comparaison de la performance</p>

	environnementale des Produits de construction d’après les informations de la DEP doit reposer sur l’utilisation du Produit et ses impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte le cycle de vie complet structuré selon les modules séparés A, B, C, D (Adapté des normes ISO 14025 et EN 15804).
Détenteurs de Droits	Personnes et/ou groupes investis d’un droit collectif (par ex. les Peuples Autochtones) dont les Droits de l’Homme sont mis en danger ou impactés par un projet ou ses activités associées. Par exemple, des personnes vivant dans une Communauté Locale, dont la source unique en eau a été impactée par une Exploitation d’Extraction, peuvent être des « Détentrices de Droit ». Des Travailleurs, faisant face à du harcèlement sur leur lieu de travail, peuvent aussi être des « Détenteurs de Droit ».
Déversements et/ou Fuites	La libération accidentelle de substances dangereuses qui pourraient nuire à la santé des êtres humains, à la terre, la végétation, aux masses d’eau et aux eaux souterraines. (Adapté de GRI Standards Glossary, 2021 p17).)
Diligence Raisonnable (ou Devoir de Diligence)	Processus continu, proactif et réactif permettant aux entreprises d’identifier et d’évaluer les risques, de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie pour répondre aux risques identifiés. Concernant la Norme CdT de l’ASI, les principaux secteurs à risque sont à traiter en lien avec les critères suivants de la Norme de Performance de l’ASI : <ul style="list-style-type: none"> • Anti-corruption • Approvisionnement responsable • Diligence raisonnable en matière de droits de l’homme • Zones de conflit ou à haut risque (Adapté du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d’approvisionnement responsables en minerais provenant de Zone de Conflit ou à Haut Risque)
Diligence Raisonnable en matière de Droits de l’Homme	Un processus de gestion continue qu’une entreprise raisonnable et prudente doit mettre en place, comptes tenus de ses circonstances (y compris le secteur, le contexte opérationnel, la taille, et des facteurs similaires) afin de satisfaire ses responsabilisés en matière de Droits de l’Homme. (Adapté de The Corporate Responsibility to Respect Human Rights: An Interpretive Guide (UN, 2012)). Voir aussi « Diligence Raisonnable ».

Discrimination	Cas où les gens sont traités différemment en raison de certaines caractéristiques (comme la race, l'origine ethnique, la caste, l'origine nationale, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'adhésion à un Syndicat, l'appartenance politique, la situation familiale, l'état de grossesse, l'apparence physique, le statut VIH, l'âge, ou toute autre base interdite concernée) qui se traduit par un affaiblissement des droits à l'égalité des chances et à l'égalité de traitement. (Adapté de Betterwork Discrimination Guidance)
Document CdT	Document présentant les informations exigées par le Principe 9 de la Norme CdT, sous la forme d'un document autonome (un modèle est disponible en Annexe 1), ou sous une forme intégrée aux factures ou aux bons de livraison standards.
Données relatives au développement durable	Données susceptibles d'être ajoutées dans les Documents CdT, et qui étayent les avantages sociaux, environnementaux et/ou économiques de l'Aluminium ASI.
Droit Applicable	Les lois internationales et/ou nationales et/ou étatiques et/ou locales du pays ou des pays où opère le Membre. Cela peut inclure, sans toutefois s'y limiter, les lois, les réglementations et les politiques législatives. En cas de conflit entre le Droit Applicable et les exigences des Normes de l'ASI, le Droit Applicable a la primauté. Aussi nommé Droit en Vigueur, ou Loi Applicable. (Adapté de Responsible Jewellery Council - Code of Practices 2013)
Droit Coutumier	Le Droit Coutumier est l'ensemble des coutumes, des pratiques et des croyances qui sont admises comme étant des règles obligatoires par les Peuples Autochtones et les communautés locales. Le Droit Coutumier fait intrinsèquement partie de leurs systèmes économiques et sociétaux et de leur style de vie transmis de génération en génération. Aussi nommé dans la traduction : "Loi Coutumière".
Droits de l'Homme	Les droits et les libertés universels appartenant à toutes les personnes sans aucune Discrimination basés sur des Normes reconnues internationalement.

	<p>Ils comprennent au moins les droits énoncés dans la Charte internationale des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et le Droit Applicable. (Adapté du UN Office of the High Commissioner on Human Rights)</p>
<p>Économie Circulaire (EC)</p>	<p>L'économie circulaire est une économie réparatrice et régénératrice de par sa conception, et vise à toujours conserver les Produits, les composants et les matériaux à des niveaux d'utilité et de valeur élevés, en distinguant le cycle technique du cycle biologique.</p> <p>L'économie circulaire aborde les défis croissants des Entreprises et des économies concernant les ressources. Elle pourrait générer de la croissance, créer des emplois et réduire les impacts environnementaux, y compris les Émissions de carbone. Une Économie Circulaire est fondée sur les principes de prendre en compte lors de la conception les Déchets et la pollution, et de conserver les produits et les matériaux en service, et de régénérer les systèmes naturels. (Ellen Macarthur Foundation, 2015) Les principes clés pour l'EC sont de réduire au minimum la production de Déchets et d'intrants matériels grâce à l'écoconception, le recyclage et la réutilisation des Produits, facilitant ainsi la transition d'une économie linéaire à une économie circulaire qui respecte les limites de notre planète. Les principes de l'Économie Circulaire sont de plus en plus incorporés dans les paramètres de stratégies nationales ou internationales plus larges. Grâce à des taux de recyclage de fin de vie élevés dans de nombreux pays et de multiples segments de Produits, l'Aluminium peut être un facteur clé de l'économie circulaire.</p>
<p>EIDH</p>	<p>Étude des Impacts sur les Droits de l'Homme</p>
<p>EISE</p>	<p>Étude d'impact sociétal et environnemental</p>
<p><i>elementAI</i></p>	<p>La Plate-Forme d'Assurance de l'ASI basée sur le cloud permet de gérer le processus de l'assurance et de la Certification ASI, et leurs données associées.</p>
<p>Éléments du Développement Durable</p>	<p>Les Éléments du Développement Durable sont intégrés dans la structure de la Norme de Performance de l'ASI, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance • Environnemental • Sociétal

	<ul style="list-style-type: none"> • Aussi nommé « thèmes » ou « piliers »
Émissions dans l'Air	Les émissions dans l'air réglementées par les conventions internationales et/ou les législations ou réglementations nationales. Les émissions atmosphériques comprennent celles répertoriées dans les autorisations environnementales pour les opérations de l'organisation. (Adapté du GRI 305: Emissions 2016 , p20).
Émissions de GES de Catégorie Scope 1	Les Émissions Directes de GES provenant de sources détenues ou Contrôlées par une Installation. (The Greenhouse Gas Protocol)
Émissions de GES de Catégorie Scope 2	Les Émissions Indirectes de GES provenant des consommations d'électricité, de chaleur, ou de vapeur achetées. (The Greenhouse Gas Protocol)
Émissions de GES de Catégorie Scope 3	Les autres Émissions Indirectes, telles que l'extraction et la production des matières achetées et des carburants, les activités liées aux transports par des véhicules n'appartenant pas à l'Entité ou n'étant pas sous son Contrôle, les activités liées à l'électricité qui ne rentrent pas dans la Catégorie Scope 2 (par exemple les pertes électriques liées au transport et à la distribution dans le réseau), les activités externalisées, l'élimination des Déchets, etc. (The Greenhouse Gas Protocol)
Émissions de la Mine au Métal	Émissions de Gaz à Effet de Serre Directes et Indirectes liées aux activités des Usines d'Électrolyse dans la production de lingots ou d'autres produits de fonderie en Aluminium des Usines d'Électrolyse, correspondant aux Catégories Scope 1, Scope 2, et Scope 3 (sous-classes 1, 3 et 4) de la comptabilisation corporative du Protocole sur les GES.
Émissions Directes de GES	Les émissions dégagées par un procédé industriel donné ou toute autre activité anthropique : par ex. la combustion du fioul ou la consommation d'une anode lors de l'électrolyse. Voir aussi « Émissions Indirectes de GES ».
Émissions Indirectes de GES	Les émissions résultant d'un procédé industriel donné ou toute autre activité anthropique, mais qui ne sont pas directement produites par le procédé : par

	ex. la production des intrants de matières premières, ou la génération d'énergie consommée/transformée. Voir aussi « Émissions Directes de GES ».
Empreinte carbone du Produit (ECP)	L'ECP est un moyen pour mesurer, gérer et communiquer les Émissions de Gaz à Effet de Serre relatifs aux Produits et aux services. Une empreinte carbone est basée sur un ACV mais en se concentrant uniquement sur le potentiel de réchauffement climatique.
Empreinte Écologique du Produit (EEP) (ou Empreinte Environnementale du Produit)	Contrairement aux empreintes carbone ou aquatique, l'EEP est une mesure à plusieurs indicateurs sur l'impact du Produit utilisant une approche ACV. Une étude EEP est une mesure d'un ensemble d'impacts environnementaux quantifiables tout au long du cycle de vie d'un Produit, y compris les Rejets dans l'Eau, l'air et la terre, l'utilisation et l'épuisement des ressources, et les impacts de l'utilisation des terres.
Entité	Entreprise ou organisme similaire qui est sous la propriété ou le Contrôle d'un Membre de l'ASI. Une Entité peut constituer tout ou une partie du Membre de l'ASI. Concernant l'application d'une Norme de l'ASI, l'Entité demande ou détient la Certification de l'ASI et est responsable de la mise en œuvre de la Norme dans le Périmètre de Certification défini.
Entité Certifiée CdT	Entité Certifiée en vertu de la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI .
Entité Post-Fonderie Ou Entité Post-Coulée (en Fr Ca)	Entité réalisant une transformation de l'Aluminium, ou un traitement ou une fabrication postérieure à l'étape de Fonderie (c.-à-d. après l'obtention de Produits de Fonderie, ou Produits de Coulée en Fr Ca). Cela comprend les Entités impliquées dans la Semi-Finition, la Conversion des Matériaux, la Fabrication, des étapes de productions supplémentaires, l'assemblage, la finition et/ou la construction.
Entreprise	Organisation ou affaire sous le Contrôle d'un Membre qui est impliquée commercialement dans la chaîne d'approvisionnement de l'Aluminium.

Équipe d'Audit	Un ou plusieurs Auditeurs Accrédités par l'ASI effectuant un Audit de l'ASI, appuyé si nécessaire par des Experts Techniques.
Équivalence	Le processus, entrepris par l'Auditeur Accrédité par l'ASI, afin de vérifier que le périmètre du Système ou de la Norme Reconnus est bien aligné sur le Périmètre de Certification du Membre, et <u>afin de s'assurer que toutes les Non-Conformités découvertes lors de la certification du Système ou de la Norme Reconnus sont traitées.</u>
Équivalent CO ₂ (CO ₂ -eq ou eq-CO ₂)	Les émissions de GES (et les concentrations atmosphériques) peuvent être exprimées en unités physiques (par exemple des tonnes ou des ppm d'un gaz particulier), ou au regard de leur contribution comparative au changement climatique, exprimée en équivalent au potentiel de réchauffement global dû à une tonne de dioxyde de carbone (équivalent en dioxyde de carbone, ou CO ₂ -eq, ou eq-CO ₂ , ou tonnes d'équivalent CO ₂). Le facteur de conversion des unités physiques en eq-CO ₂ est le potentiel de réchauffement global (PRG ou pouvoir de réchauffement global, ou potentiel de réchauffement planétaire ou PRP) du GES correspondant ; ces PRG sont des valeurs communément acceptées et publiées par le GIEC dans ses Rapports d'Évaluation réguliers. Les PRG sont mis à jour et revus en fonction des évolutions de la connaissance scientifique. Il convient de veiller à utiliser des PRG qui soient comparables dans l'espace, et également dans le temps et parmi les activités lors des comparaisons de gaz à effet de serre autres que le CO ₂ .
ESG	Environnemental, sociétal, et de gouvernance.
Espèce Exotique	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur, introduite en dehors de son aire de répartition naturelle passée ou présente ; comprend toutes les parties, les gamètes, les graines, les œufs, ou les propagules de cette espèce susceptible de survivre et se reproduire. (Secretariat of the Convention on Biological Diversity, 2002)
Étude d'Impact	Processus pour identifier, prévoir, évaluer et atténuer les effets biophysiques, sociétaux et d'autres effets pertinents des propositions de développement avant la prise de décisions majeures et d'engagements. (Adapté de International Association of Impact Assessment). Elles servent également à

	<p>évaluer les risques des incidents majeurs, tels que les Déversements et les Fuites.</p>
Examen de Surveillance	<p>Examen de la démonstration du prestataire en assurance sur ces compétences à réaliser des tâches spécifiques d'assurance (Adapté de l'ISO 17000 , originaire de l'«ISEAL Assurance Code »).</p> <p>(Aussi nommé « surveillance » dans la norme ISO 17000)</p>
Expert Qualifié	<p>Une personne, faisant partie ou non de l'organisation, ayant un savoir spécifique ou une expertise dans le domaine pertinent. Ses connaissances ou son expertise ont pu être acquises lors de sa formation ou lors d'un apprentissage sur le terrain, et doivent être appropriées à l'échelle et à l'étendue du projet.</p>
Exploitations Historiques d'Aluminium	<p>Se réfère aux Impacts Légués par l'exploitation.</p>
Extorsion	<p>L'acte d'utiliser, directement ou indirectement, sa position de force ou ses connaissances pour demander une coopération ou une indemnisation imméritée, par des menaces coercitives (Adapté de Transparency International Anti-Corruption Glossary)</p>
Extraction de Bauxite	<p>Extraction de Bauxite de la Terre à des fins commerciales.</p> <p>Aussi nommé : Exploitation Minière de Bauxite,</p> <p>Extraction minière de Bauxite, Activité Minière, ou Société Minière, ou Mine de Bauxite.</p>
Fin de Vie	<p>L'étape où le produit a terminé son usage aux fins prévues pour lesquelles il avait été conçu et fabriqué. Cela peut inclure les produits renvoyés de la chaîne d'approvisionnement qui sont rebutés.</p>

Flux Entrants	Le Flux général de tous les matériaux (englobant ceux CdT et ceux Non-CdT) dans l'Entité et/ou dans ces activités de la chaîne d'approvisionnement.
Flux Intra-Entité	Le mouvement de Matériaux CdT entre les activités de la chaîne d'approvisionnement au sein du Périmètre de Certification CdT de l'Entité.
Flux Sortants	Le Flux général de tous les matériaux (englobant ceux CdT et ceux Non-CdT) sortant de l'Entité et/ou de ces activités de la chaîne d'approvisionnement.
Fonderie (en Fr CA : Centre de Coulée) (Coulage ou Moulage)	Installation où l'Aluminium, qui est alimenté en général sous forme de Métal Liquide, Métal Froid et/ou d'autres métaux d'alliages, est fondu dans des fours, et coulé en Produits de Fonderie spécifiques pour répondre aux stipulations du client, ou bien est fourni au client sous forme de Métal Liquide.
Force Majeure	Certains actes, évènements ou circonstances qui échappent au contrôle de l'Entité, par exemple : les catastrophes naturelles, les accidents, les pandémies, ou le début de conflits.
Fr CA	L'abréviation « Fr CA » dans ce document indique que le terme est un équivalent en Français Canadien, i .e. en Québécois.
Gaz à Effet de Serre (GES)	Les composés gazeux de l'atmosphère capables d'absorber le rayonnement infrarouge, et ainsi de capter et de retenir la chaleur dans l'atmosphère. En augmentant la chaleur dans l'atmosphère, ces gaz sont responsables de l'effet de serre, conduisant finalement au réchauffement climatique. Les six GES couverts par la CCNUCC sont : le dioxyde de carbone (CO ₂), le méthane (CH ₄), le protoxyde d'azote (N ₂ O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), et l'hexafluorure de soufre (SF ₆).
GES	Voir « Gaz à Effet de Serre »

Heures supplémentaires	<p>Les heures travaillées au-delà de la durée hebdomadaire normale, qui devraient être effectuées sur la base du volontariat. (Adapté de Responsible Jewellery Council – Code of Practices 2013)</p>
Hiérarchie des Mesures d’Atténuation des Déchets	<p>La Hiérarchie des Mesures d’Atténuation des Déchets peut être résumée comme une série d’options de processus qui va de la plus favorable à la moins favorable pour protéger la santé humaine et l’environnement face aux impacts associés à la production, au stockage, à la manutention, au traitement, au transport et à l’élimination des Déchets. Cette hiérarchie a pour but de maximiser les gains en matières premières et dans les procédés de fonctionnement, afin de réduire au minimum la production des Déchets. Elle intègre les concepts de réutilisation, de recyclage et de récupération par ordre de préférence décroissante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>L’Évitement</i> : comprenant les mesures prises pour empêcher ou réduire la quantité des Déchets produits par les ménages, l’industrie et les autorités publiques de tous niveaux. 2. <i>La Récupération des ressources</i> : comprenant la réutilisation, le recyclage, le retraitement et la récupération d’énergie, tout en étant conforme à exploiter aux mieux les ressources récupérées. 3. <i>L’Élimination</i> : comprenant la gestion de toutes les options d’élimination en suivant au maximum une démarche écoresponsable. <p>(Adapté de Environmental Protection Authority NSW et le European Union Waste Framework Directive)</p>
Hiérarchie des Mesures d’Atténuation des Risques pour la Biodiversité	<p>Un outil visant à aider à la gestion des risques sur la Biodiversité, et généralement appliqué à des Études d’Impacts environnementaux (EIE). Cette méthode inclut une hiérarchie des mesures ainsi : l’évitement, la réduction, la réhabilitation, la restauration et l’indemnisation. (Adapté de Business Biodiversity and Offsets Programme (BBOP) & United Nations Environment Programme (UNEP) Finance Initiative, 2010)</p>
IFC	<p>Société Financière Internationale. Membre du Groupe de la Banque mondiale, IFC est la plus importante institution mondiale d’aide au développement concernant les activités du secteur privé dans les pays en voie de développement. (Adapté de la Société Financière Internationale)</p>

	Concernant l'application de la Norme CdT, une Installation est un site, un local, ou une exploitation ayant des Matériaux CdT.
Installations Connexes	Installations qui peuvent ou non être financées dans le cadre du projet (le financement peut être fourni séparément par un client ou un Tiers, y compris le gouvernement) et dont la viabilité et l'existence dépendent exclusivement du projet et dont les biens ou services sont essentiels pour le bon fonctionnement du projet. Voir aussi « Zone d'Influence ».
Intrant	Le flux de Matériaux CdT + des Déchets Admissibles entrant dans le Périmètre de Certification CdT de l'Entité.
Inventaire du cycle de vie (ICV)	L'ICV est un inventaire des données qui quantifie l'énergie, les entrées de matières premières et les rejets environnementaux dans l'air, la terre et l'eau, associés à chaque étape de la production (ISO 14040: 2006).
IPAF	Mécanisme d'assistance pour les Peuples Autochtones
ISEAL	ISEAL Alliance : organisation qui représente le mouvement des normes crédibles et innovantes de développement durable. (ISEAL Alliance)
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
ITIE	L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (Extractive Industries Transparency Initiative)
Les Pires Formes de Travail des Enfants	Selon la convention 182 de l'OIT, les pires formes de travail des enfants sont définies ainsi : (a) Toutes les formes d'esclavage, y compris la Traite des enfants, la servitude pour dettes, le Travail Forcé ou obligatoire, et l'utilisation des enfants dans des conflits armés ;

	<p>(b) L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique, ou de spectacles pornographiques ;</p> <p>(c) L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants.</p> <p>Les travaux susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant à cause de leur nature ou de leurs conditions d'exercice.</p>
Liberté Syndicale	<p>Le droit de tous les Travailleurs, sans distinction d'aucune sorte, à établir et à s'affilier à des organisations sans autorisation préalable, sous réserve des règles fixées par les organisations intéressées. Adapté de ILO/IFC Better Work - fiche d'orientation - liberté d'association).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aussi nommé « Liberté d'Association » .
LME	« Marché des Métaux de Londres » (London Metal Exchange)
Manquement Critique	<p>Situation identifiée par l'Auditeur ou par le Mécanisme de Réclamation de l'ASI, et jugée essentielle à l'intégrité du Programme de Certification de l'ASI. Les situations de Manquement Critique sont identifiées dans la section 6.3 du Manuel d'Assurance. L'identification d'un Manquement Critique exige que les Auditeurs en avisent immédiatement le Membre et le Secrétariat de l'ASI.</p>
Manuel d'Assurance	Instructions destinées aux Membres et Auditeurs sur la façon de réaliser des Autoévaluations et des Audits.
Matériaux CdT (c.-à-d. Matériaux de la CdT)	Une expression générique pour désigner les types de matériaux soumis à la Chaîne de Traçabilité : la Bauxite ASI, l'Alumine ASI, et l'Aluminium ASI.
Matériaux des Déchets Recyclables	Cela comprend les Déchets de Pré et Post-consommations, et l'Aluminium récupéré des Crasses ou d'autres déchets contenant de l'Aluminium sous toute forme.
Matériaux Non-CdT	Matériaux sous forme de Bauxite, d'Alumine, de Métal Liquide, de Métal Froid et/ou d'Aluminium qui ne sont pas produits et/ou transférés conformément à la Norme CdT.
Mécanisme de Réclamation de l'ASI	Document de l'ASI qui vise à assurer la résolution équitable, rapide et objective des réclamations relatives aux Procédures d'établissement des Normes, au Programme de Certification, au comportement des Auditeurs et aux Politiques et Procédures de l'ASI.

	<p>Disponible à l'adresse :</p> <p>http://Aluminium-stewardship.org/asi-complaints-mechanism/</p>
Mécanisme de Résolution des Réclamations	<p>Un processus formel qui peut être utilisé par les particuliers, les Travailleurs, les Communautés et/ou les organisations de la Société Civile pour soulever des préoccupations sur les activités industrielles et commerciales et les opérations, et qui est un moyen d'accéder à un recours. (Adapté de Human Rights and Grievance Mechanisms)</p>
Membre	<p>Voir « Membre de l'ASI ».</p>
Membre de l'ASI	<p>Entité ou groupe d'Entités actuellement Membre de l'une des six catégories d'adhésion à l'ASI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production et Transformation (éligible à la Certification de l'ASI) • Utilisateurs Industriels (éligibles à la Certification de l'ASI) • Société Civile • Partisans en aval • Associations • Partisans généraux <p>L'utilisation du terme « Membre » dans la Norme de Performance signifie généralement un Membre de l'ASI des catégories « Production et Transformation » et « Utilisateurs Industriels ».</p>
Membre de la Société Civile	<p>Catégorie d'adhésion à l'ASI ouverte aux organisations à but non lucratif servant l'intérêt public, telles que les ONG environnementales et celles défendant les droits de l'homme, les organisations syndicales, les peuples autochtones et les organisations communautaires, au niveau international, régional, national ou local.</p>
Métal Froid	<p>Aluminium sous forme brut de coulée qui est refondu pour diminuer la chaleur du Métal Liquide et/ou pour répondre aux spécifications d'alliage du processus de coulée dans une Fonderie. Il comprend aussi la refonte des lingots ou des Déchets Industriels de la Fonderie (par exemple, les pièces non conformes).</p>
Métal Liquide	<p>Aluminium en fusion</p>
Méthode Fondée Scientifiquement	<p>Action proportionnelle aux mesures jugées nécessaires d'après les dernières connaissances scientifiques sur le climat afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris : en limitant le réchauffement global par rapport au niveau de l'ère préindustrielle bien en dessous de 2°C et en poursuivant les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C.</p>

Négociant	Une Partie Tierce indépendante réalisant des achats et des ventes de Bauxite, d'Alumine, et/ou d'Aluminium intermédiaires entre les producteurs et les acheteurs, directement ou indirectement. Si la Bauxite, l'Alumine, et/ou l'Aluminium sont sous le contrôle du Négociant, ils peuvent être mélangés mais ne sont en aucun cas transformés.
Négociation Collective	Un processus permettant aux employeurs (ou leurs organisations) et aux associations de Travailleurs (ou en leur absence, des représentants librement désignés par les Travailleurs) de négocier les termes et les conditions de travail. Adapté de ILO/IFC Better Work – Guidance Sheet – Freedom of Association
NGM	Voir « Niveau Global de Maturité »
Niveau de Conformité	Résultats de l'Autoévaluation ou de l'Audit classés comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Conformité • Non-Conformité Mineure • Non-Conformité Majeure • Non Applicable
Niveau de Maturité	Un niveau de maturité (faible, moyen, élevé) en termes de Système, de Risque Résiduel, et de performance, qui est attribué à un Élément du Développement Durable, et déterminé par un Auditeur.
Niveau Global de Maturité (NGM)	Niveau de Maturité (faible, moyen, élevé) en termes de Systèmes, de Risques Résiduels et de performance attribué à un Périmètre de Certification défini, et déterminé par un Auditeur.
Non Applicable	Le Critère ne peut pas être mis en œuvre par une Entité en raison de la nature de son Entreprise ou de ses Activités commerciales dans le Périmètre de Certification défini.
Non-Conformité	Situation où les Politiques, systèmes, Procédures ou processus de l'Entité, dans le Périmètre de Certification défini, ne sont pas conformes à la Norme applicable de l'ASI.
Non-Conformité Majeure	Une situation où les politiques, les systèmes, les procédures et les processus de l'Entité, dans le Périmètre de Certification défini, ne fonctionnent pas conformément au Critère en raison de : <ul style="list-style-type: none"> • L'absence totale de mise en œuvre du Critère requis ; • Une défaillance systémique ou l'absence totale de contrôle ; • Un groupe de Non-Conformités Mineures associées, récurrentes ou persistantes indiquant une mise en œuvre inadéquate.

	<p>Il peut également s'agir d'une situation où l'Entité ne se conforme pas au Droit Applicable et où la situation présente un Risque Significatif pour les Travailleurs, l'environnement ou la Communauté.</p> <p>Notez qu'un Risque Significatif est généralement défini par les processus de Risques internes par une Entité ou un Auditeur. Cependant, il faut considérer les situations où il y a de fortes possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De blessure ou maladie sur une ou plusieurs personnes entraînant une déficience partielle permanente ou une invalidité ou la mort ; • D'impacts irréversibles à long terme sur l'environnement, les espèces sensibles, l'habitat, les écosystèmes ou les zones d'importance culturelle ; D'impact touchant un grand nombre de personnes de la Communautés Locale (ou un groupe de parties prenantes) ou plusieurs groupes de Parties Prenantes, et affectant la capacité de l'Entité à conserver sa « licence sociale d'exploitation ».
Non-Conformité Mineure	<ul style="list-style-type: none"> • Les Politiques, les systèmes, les Procédures et les processus de l'Entité, dans le Périmètre de Certification défini, ne fonctionnent pas d'une manière entièrement conforme au Critère, en raison d'un manquement isolé de Performance ou de discipline ou de contrôle n'entraînant pas de Non-Conformité Majeure.
Norme	<p>Document fournissant des règles, des lignes directrices, ou des caractéristiques des produits ou des processus et des méthodes de production y afférents, destinées à une utilisation courante et répétitive, et dont le respect est sur une base volontaire. (ISEAL Code of Good Practice for Setting Social and Environmental Standards)</p> <p>Voir aussi « Normes ASI ».</p>
Normes de l'ASI	<p>Comprennent la Norme de Performance de l'ASI et la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI.</p> <p>Voir aussi « Norme ».</p>
Nouveau Projet	<p>Une nouvelle Installation construite après l'adhésion du Membre à l'ASI.</p>
Objectif Intermédiaire	<p>Un jalon unique pour l'Entité afin d'atteindre des valeurs prédéfinies d'intensité des émissions de GES en l'espace de trois, quatre ou cinq ans, dans le cadre du Profil de Réduction des Émissions de GES.</p>
OCDE	<p>Voir « Organisation de Coopération et de Développement Économiques »</p>
OEC	<p>Voir « Organisme d'Évaluation de la Conformité »</p>

Organisme d'Évaluation de la Conformité	Une organisation tierce indépendante qui entreprend des activités et des techniques relatives à l'évaluation de la conformité, notamment des audits.
ONG	Organisations Non Gouvernementales
Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)	C'est une organisation économique intergouvernementale fondée en 1961 pour stimuler les progrès économiques et le commerce mondial. Elle comporte 36 pays membres, et aussi des partenaires clefs dont le Brésil, l'Inde et la Chine. (Adapté de l'OCDE).
Organisation Internationale du Travail (OIT)	<p>C'est une agence tripartite de l'ONU, fondée en 1919, rassemblant les gouvernements, les employeurs, et les représentants des travailleurs de 187 États membres, afin d'établir des normes en matière de travail, de développer des politiques, et de concevoir des programmes pour promouvoir un travail décent pour tous les hommes et les femmes.</p> <p>L'OIT a plus de 80 conventions et recommandations traitant des questions de Santé et de Sécurité. Elles portent sur des industries spécifiques, sur des risques affectant divers secteurs d'activité, et sur des mesures préventives ou de protection. Même si ces recommandations sont parfois abordées dans la réglementation gouvernementale, elles peuvent être désignées par les entreprises pour compléter les conseils. (Adapté de Organisation Internationale du Travail – la sécurité et la santé au travail). Voir aussi « Conventions de l'OIT ».</p>
Organisation Multi-Sites ou Entité Multi-Sites	Une Entité qui a un siège central identifié (ou un bureau fonctionnel, un siège géographique, etc.) qui Contrôle ou supervise le management d'un réseau de sites ou de succursales exécutant les activités de l'Entité. Une Organisation Multi-sites n'a pas besoin d'être une Entité juridique unique, mais tous les sites doivent avoir un lien légal ou contractuel avec le siège central et être soumis à un Système de management commun.
Organisation Syndicale	Une association volontaire de Travailleurs, organisée à des fins professionnelles dans le but de promouvoir et de défendre les intérêts des Travailleurs. On peut aussi l'appeler « syndicat » ou « un syndicat des Travailleurs » ou « organisation des Travailleurs ». (Adapté de la norme SA8000:2014)

Organisations et Populations Concernées	<p>Les Organisations et Populations Concernées comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Peuples Autochtones • Les Communautés Locales • Les autres Détenteurs de Droits
Paiement de Facilitation	<ul style="list-style-type: none"> • Un petit pot-de-vin, également appelé un « paiement de faveur » ou « de favoritisation » pour s'assurer de l'accomplissement plus rapide ou plus efficace d'un acte ou d'un service dont l'acheteur obtient les droits. (Adapté de Transparency International Anti-Corruption Glossary)
Parties Prenantes	<p>Les personnes ou groupes touchés, directement ou indirectement, par le projet et ses Installations Connexes, ainsi que ceux ayant des intérêts dans le projet et/ou des capacités à influencer positivement ou négativement son résultat. Dans la perspective d'une Diligence Raisonnable, les Parties Prenantes impactées seront prioritaires dans toute démarche d'engagement, et peuvent comprendre (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Travailleurs (incluant les Travailleurs locaux et les Travailleurs Immigrés) et les Organisations Syndicales • Les propriétaires terriens et les utilisateurs d'autres ressources • Les artisans mineurs • Les autorités gouvernementales (locales, régionales, nationales) • Les organisations de la société civile, comprenant les institutions communautaires, les associations environnementales, et les défenseurs locaux des Droits de l'Homme. <p>De plus, les Parties Prenantes intéressées, susceptibles d'être essentielles pour un engagement constructif, peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les industries homologues • Les investisseurs/les actionnaires • Les partenaires commerciaux et industriels • La communauté scientifique • Les médias • Les écosystèmes et les caractéristiques de la Biodiversité (représentés par des défenseurs) <p>(adapté du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour un engagement constructif des parties prenantes dans le secteur extractif).</p>
Partisans en Aval	<p>Catégorie d'adhésion à l'ASI ouverte :</p> <p>- aux organisations qui fabriquent des biens commerciaux ou de consommation contenant de l'Aluminium dans les secteurs suivants : aérospatiale, automobile, construction, biens de consommation durables, ingénierie, informatique, et secteurs similaires ; et</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - aux organisations qui utilisent l'Aluminium dans l'emballage de leurs Produits dans les secteurs suivants : boissons, alimentaire, produits pharmaceutiques et secteurs similaires ; et - aux organisations qui commercialisent de l'Aluminium physique ou qui collectent de l'Aluminium pour le Recyclage Direct ou le recyclage en général. Les Partisans en Aval ne sont pas tenus de demander la Certification de l'ASI.
Partisans Généraux	Catégorie d'adhésion à l'ASI ouverte aux organisations qui soutiennent la mission de l'ASI et qui ne relèvent pas de l'une des autres catégories d'adhésion telles que : les gouvernements et régulateurs, les institutions internationales, le secteur des investissements, les initiatives parallèles, les institutions académiques et de recherches, les agences spécialisées, les bureaux d'études, les organes de presse et les industries connexes (par exemple, traitement des résidus de Bauxite, de crasses ou de brasques usées). Cette catégorie exclut les organisations visant à réaliser des Audits de Tierce Partie : ils doivent passer par le processus d'Accréditation de l'Auditeur de l'ASI et ils ne peuvent pas être également Membres de l'ASI.
Pénurie Interne	Cela correspond au cas où le Système de Comptabilisation des Matériaux de l'Entité autorise la quantité produite à dépasser provisoirement la quantité d'intrants au cours d'une Période de Comptabilisation des Matériaux en raison d'un cas de force majeure. La Pénurie Interne doit être comblée au cours de la Période ultérieure de Comptabilisation des Matériaux.
Périmètre de Certification	Le Périmètre de Certification est défini par le Membre et indique quelles parties d'une Entreprise, des Installations et/ou des Activités de l'Entreprise sont couvertes par la Certification de l'ASI.
Périmètre de la Certification de la CdT	Le Périmètre de la Certification CdT indique quelles sont les parties de l'Activité de l'Entité et/ou de ses Installations incluses dans le Système de Comptabilisation des Intrants et de la Production en Matériaux CdT , y compris chez les Sous-Traitants.
Période de Certification	Période durant laquelle la Certification est valide, après quoi la Certification doit être renouvelée par un Audit de Recertification ou par un nouvel Audit de Certification. Les Périodes de Certification sont d'une année ou de trois ans, selon les conclusions de l'Audit de Certification.
Période de Comptabilisation des Matériaux	Période durant laquelle les intrants et la production de Matériaux CdT, et les Déchets Admissibles sont comptabilisés et rapprochés. Cette période ne doit pas dépasser 12 mois.

<p>Peuple Autochtone</p>	<p>Vu la diversité des Peuples Autochtones, aucun organisme du système des Nations Unies n’a adopté une définition officielle d’« autochtone ». En lieu et place, l’ONU a développé une compréhension moderne de ce terme en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’auto-identification comme Peuple Autochtone au niveau individuel et acceptée par la Communauté comme leurs membres • Une continuité historique avec des sociétés précoloniales et/ou antérieures à des colonisateurs • Un lien étroit avec les territoires et les ressources naturelles environnants • Des systèmes sociétaux, économiques ou politiques distincts • Une langue, une culture et des croyances distinctes • Parmi les groupes non dominants de la société • Résolues en tant que personnes et communautés distinctes à maintenir et à reproduire leurs environnements et leurs systèmes ancestraux. <p>(Adapté de UN Permanent Forum on Indigenous Issues)</p>
<p>Plan d’Actions Correctives</p>	<p>Plans élaborés par les Membres, avec des jalons posés, pour traiter les Non-Conformités identifiées lors d’une Autoévaluation ou d’un Audit.</p>
<p>Plan d’Actions sur la Biodiversité</p>	<p>Un plan pour conserver et améliorer la Biodiversité.</p> <p>Le Plan d’Actions en faveur de la Biodiversité décrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l’ensemble des actions, et - le raisonnement sur la manière dont la stratégie du projet d’atténuation des risques atteindra le bénéfice net (ou dit « aucune perte nette »), et - l’approche permettant de suivre la hiérarchie des mesures d’atténuation des risques, et - les rôles et responsabilités du personnel en interne et des partenaires externes. <p>(d’après le GN 91 de la Recommandation 6 de l’IFC Guidance Note 6: Biodiversity Conservation and Sustainable Management of Living Natural Resources)</p>
<p>Plan d’Audit</p>	<p>Un plan, développé par un Auditeur, pour décrire les Installations et les Activités de l’Entreprise du Membre dans le Périmètre documenté de Certification à examiner, par qui, et quand, et désigne quel Membre du personnel doit être impliqué.</p>

Plan de Réduction des Émissions des GES	Un plan réalisable en faveur de la décarbonisation pour une Entité, comprenant les réductions mais aussi d'autres mécanismes. Ce plan est aligné sur le scénario d'un réchauffement inférieur à 1,5°C, comportant des objectifs quantitatifs à des intervalles réguliers, la publication des mesures du succès, et la déclaration des performances selon ces mesures.
Plan de Réinstallation	Un plan élaboré pour couvrir au moins les exigences applicables de la Norme de Performance 5 en vigueur de l'IFC, indépendamment du nombre de personnes affectées, et comprenant le coût total de remplacement dû à la perte des terres et d'autres actifs. Le Plan est conçu de manière à atténuer les impacts néfastes du déplacement, à identifier les opportunités de développement, à élaborer un budget et un échéancier de réinstallation, et à définir les droits de toutes les catégories de personnes affectées. Une attention particulière est à apporter aux besoins des pauvres et des groupes Vulnérables ou à Risque. (Adapté de de IFC Performance Standard 5 – Land Acquisition and Involuntary Resettlement (2012) (Normes de performance 5 IFC – Acquisition de terres et réinstallation involontaire, 2012))
PME	Petites et Moyennes Entreprises
Portée d'Accréditation	La Portée d'Accréditation ASI définit l'étendue et les limites dans lesquelles un Auditeur Accrédité est autorisé à mener des Audits ASI caractérisés par : <ul style="list-style-type: none"> • Les Normes de l'ASI • Les pays ou régions • Les secteurs de la chaîne de valeur de l'Aluminium La liste des Auditeurs
Post-Fonderie Ou Post-Coulée (en Fr Ca)	Toute transformation, tout traitement, toute étape de fabrication supplémentaire de l'Aluminium subséquents à la production des Produits de Fonderie (ou en Fr Ca Produits de Coulée). Cela comprend la Semi-Finition, la Conversion des Matériaux, la manufacture, des transformations supplémentaires, l'assemblage, la fabrication et/ou la construction.
Pourcentage d'Intrants	Le pourcentage utilisé pour déterminer la quantité d'intrants en Matériaux CdT. Il est calculé en divisant le total en quantité des Intrants CdT et des Déchets Admissibles par le total en quantité des intrants en Matériaux CdT et en Non-CdT et aussi en Matériaux de Déchets Recyclables.
Preuves Objectives	Informations, dossiers, observations et/ou déclarations vérifiables des faits, et qui peuvent être qualitatifs ou quantitatifs.
Principe	Déclaration de l'impact prévu des Critères de la Norme de Performance de l'ASI.

Procédure	Manière spécifique d'exécuter une activité ou un processus. Les Procédures peuvent être documentées ou non.
Production	Le flux de Matériaux CdT sortant du Périmètre de Certification CdT de l'Entité.
Production d'Aluminium par Électrolyse	Le processus d'extraction de l'Aluminium de son oxyde, l'Alumine, généralement en utilisant le procédé Hall-Héroult. Aussi nommé : « Procédé de Production par Électrolyse », « Procédé d'Électrolyse de Production d'Aluminium », ou « Procédé Électrolytique », ou « Production Électrolytique d'Aluminium », ou « Production d'Aluminium de première fusion », ou « Raffinage Électrolytique », ou « Production d'Aluminium Primaire »
Production et Transformation	Catégorie d'adhésion à l'ASI ouverte aux organisations ayant des activités dans un ou plusieurs des secteurs suivants : Exploitation Minière de Bauxite, Affinage d'Alumine, Production d'Aluminium par Électrolyse, Recyclage Direct/Affinage d'Aluminium, Semi-Finition et/ou la Conversion des Matériaux.
Produit	Produit comprenant de l'Aluminium ou constitué d'Aluminium et produit par un Membre de l'ASI.
Produits de Fonderie, (en Fr CA : Produits de Centre de Coulée, ou Produits de Coulée)	Aluminium ou ses alliages sous forme de lingots, brames, barres, billettes, fil machine ou autres spécialités, et qui ont un poinçon ou marquage physique sur ou avec le Produit permettant d'identifier la Fonderie qui les a produits. Et ils comportent aussi un numéro d'identification unique.
Produit/ Programme	Produit ou Programme, axé par exemple sur un ensemble d'activités ou sur un marché particulier, et qui est géré par un Membre de l'ASI et utilisé pour définir un Périmètre de Certification.
Profil de Réduction des Émissions de GES	Une stratégie prévisionnelle pour mettre en œuvre le Plan de Réduction des Émissions de l'Entité, englobant un large éventail de programmes concernant le déploiement technologique, l'investissement, les politiques d'achat et d'approvisionnement.

	Aussi nommé « Trajectoire de Réduction des GES » ou « Parcours de Réduction des GES ».
Quantité d'Intrants	La masse de Matériaux CdT ou de Déchets Admissibles entrant dans le Périmètre de Certification CdT de l'Entité.
Quantité Produite ou Quantité de Production	La masse de Matériaux CdT ou de Déchets Admissibles quittant le Périmètre de Certification CdT de l'Entité..
Rapport d'Audit	Compte-rendu sur l'Audit rédigé par le Cabinet d'Audit Accrédité par l'ASI et soumis au Membre et à l'ASI via la Plate-Forme d'Assurance de l'ASI, <i>elementAI</i> .
Recyclage Direct et Affinage de l'Aluminium	Les processus pour le recyclage des Déchets industriels en Aluminium et des Produits en Aluminium usagés, qui peuvent comprendre des processus pour améliorer la qualité de l'Aluminium Secondaire en supprimant les éléments indésirables ou les impuretés.
Recyclage en Boucle Fermée	Un déchet de Pré-Consommation déjà désigné comme Déchet Admissible, et qui peut être suivi à partir d'une Installation comprise dans le Périmètre de Certification de l'Entité, en passant par une Installation non-certifiée, et en revenant à une Installation incluse dans le Périmètre de Certification de l'Entité.
Réhabilitation	Voir « Réhabilitation des Mines »
Réhabilitation des Mines	Le retour à un état stable et productif des terres perturbées. (International Council on Mining and Metals)
Rejets dans l'Eau	<p>Les effluents aqueux, les eaux usées, et les eaux inutilisées, déversés dans les eaux de surface, les nappes d'eau souterraines, l'eau de mer, ou chez un tiers, dont l'organisation n'a plus l'utilité. L'eau peut être rejetée dans la masse d'eau réceptrice soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À un point de Déversement défini (rejet d'effluent par une source ponctuelle) ou, • Dispersée sur les terres de façon indéfinie (rejet d'effluent par des sources diffuses) <p>Les rejets dans l'eau peuvent être autorisés (conformément à une autorisation sur ces rejets) ou être non autorisés (si l'autorisation a expiré).</p>

	(Adapté du GRI 303: Water and Effluents 2018 , p22)
Rémunération	Les montants payés par les employeurs aux Travaillleurs. Elle comprend les salaires et les traitements, et les autres prestations en espèce et en nature. (Adapté de ILO/IFC Better Work – Guidance Sheet – Compensation)
Représentant de la Direction	Un cadre de direction qui est désigné par la compagnie pour s’assurer du respect des exigences des Normes. (Adapté de Social Accountability International, Responsabilité sociétale SA8000: 2008)
Résidus de Bauxite	Les Déchets résiduels générés par le processus Bayer pour l’Affinage d’Alumine à partir du minerai de Bauxite. Il se compose principalement d’oxydes de fer, d’oxyde de titane, d’oxyde de silicium et d’Alumine insoluble, ainsi que d’une large gamme de différents oxydes variant selon le pays d’origine de la Bauxite. (Adapté de IAI (2022) Bauxite Residue Management Guidance))
Responsable d’Audit	Une personne qualifiée qui est responsable de la conduite générale d’un Audit ASI et peut diriger une Équipe d’Auditeurs.
Résumé du Rapport d’Audit	Extrait du Rapport d’Audit publié sur le site de l’ASI (voir section 8.18).
Risque Résiduel	L’éventualité que survienne un événement qui aura un impact sur les objectifs, mesurée en termes de conséquence et de probabilité ; cet événement étant tenu en compte dans les mesures déjà en place pour atténuer des risques.
Risque Significatif	Un Risque Significatif est généralement défini via les processus de Risques par un Membre ou par un Auditeur. Cependant, il convient de prendre en compte les situations où il y a de fortes probabilités : <ul style="list-style-type: none"> • De blessure ou de maladie sur une ou plusieurs personnes entraînant une déficience partielle permanente ou une invalidité ou la mort touchant un grand nombre de personnes de la Communauté Locale (un groupe de parties prenantes) ou plusieurs groupes de parties prenantes et affectant la capacité du Membre à conserver sa « licence sociale d’exploitation ». • D’impacts irréversibles à long terme sur l’environnement, les espèces sensibles, l’habitat, les écosystèmes ou les zones d’importance culturelle touchant un grand nombre de personnes de la Communauté Locale (un groupe de parties prenantes) ou plusieurs

	groupes de parties prenantes et affectant la capacité u Membre à conserver sa « licence sociale d'exploitation ».
S>2D	« Scénario d'un Réchauffement Supérieur à Deux Degrés » pour les Émissions GES du secteur de l'Aluminium, d'après l'International Aluminium Institute (l'abréviation de l'expression anglaise est B2DS).
S&E	« Suivi et Évaluation »
Santé et Sécurité au Travail (SST)	S'occupe de la sécurité, de la santé et du bien-être des personnes engagées dans un travail ou un emploi. (Safe at Work)
Scénario d'un Réchauffement Inférieur à 1,5°C	Un scénario sur les Émissions mondiales de GES concernant le secteur de l'Aluminium, qui s'étend jusqu'au milieu du siècle. Il s'aligne sur la réduction des émissions anthropiques dans l'ensemble de l'économie nécessaire afin de limiter le changement de la température moyenne mondiale à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. Abbréviée ainsi : S<1.5D (en anglais 1.5DS).
Scories	Voir « Scories Salées ».
Scories Salées (Scories)	Le résidu engendré à la fin du Recyclage des Déchets Industriels d'Aluminium à l'aide de flux salins (ou flux), qui sont des sels dans lesquels les particules métalliques et non métalliques sont piégées à des niveaux épuisant leurs propriétés de fluidification. Également connues sous le nom de « gâteaux de sel », « scories salines » ou « scories sodiques ». (Adapté de Aluminium Recycling in Europe , European Aluminium)
Secrétariat de l'ASI	Personnes employées par l'ASI, ou sous contrat avec l'ASI, pour exercer les fonctions de Secrétariat de l'organisation. Cela inclut les responsabilités de la mise en œuvre de système d'assurance de l'ASI, notamment le Mécanisme de Supervision comme indiqué.
Semi-Finition	Laminage ou Extrusion des Produits de Fonderie (FR CA : Produits de Centre de Coulée). Ce sont des étapes de traitement intermédiaires pour la Conversion ultérieure du Matériau et/ou le traitement en aval et la fabrication des Produits finis. Voici quelques exemples de Produits semi-finis : les tôles d'Aluminium, le papier Aluminium et les boîtes de conserve ; les tiges extrudées, les barres extrudées, les profils extrudés, les tuyaux extrudés et les tubes extrudés ; et d'autres Produits laminés tels que le fil machine par tréfilage, la tige par tréfilage, la poudre et la pâte.

<p>Sensible au Genre (ou sexospécifique)</p>	<p>La sensibilité au genre réfère aux résultats traduisant la compréhension du rôle du genre et des inégalités entre les genres, et s’efforçant de favoriser une participation équitable et une répartition des avantages juste et uniforme. La sensibilité au genre est accomplie grâce à des analyses en fonction du genre et à l’intégration du genre. (Adapté de UNDP Gender Responsive National Communications Toolkit)</p>
<p>Services Écosystémiques</p>	<p>Les avantages tirés des écosystèmes par les personnes, et aussi par les Entreprises. Ils sont regroupés en quatre types :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les services d’approvisionnement, qui sont les produits procurés aux personnes par les écosystèmes (ii) les services de régulation, qui sont les avantages procurés aux personnes par la régulation des processus des écosystèmes (iii) les services culturels, qui sont les bienfaits immatériels procurés aux personnes par les écosystèmes (iv) les services de soutien, qui sont les processus naturels entretenant les autres services. <p>(Adaptée de la Recommandation 6 sur la Conservation de la Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles Société Financière Internationale (IFC))</p>
<p>Services Écosystémiques Prioritaires</p>	<p>Les Services Écosystémiques Prioritaires sont de deux ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les services risquant d’être affectés par les exploitations, avec le résultat d’impacter les Organisations et Populations Concernées ; et/ou • Les services dont les exploitations de l’Entité dépendent directement (par ex. l’eau).
<p>Servitude pour dette</p>	<p>C’est le statut ou la condition résultant d’une promesse du débiteur à fournir des services en personne, ou par une personne sous son autorité, en gage d’une dette, et où : la valeur équitable de ces services ne sert pas à liquider cette dette, ou bien, la durée de ces services n’est pas limitée et leur nature n’est pas définie. (Convention supplémentaire de l’OIT relative à l’abolition de l’esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l’esclavage, 1957).</p>

Solde Positif	<p>C'est la différence nette dans le cas où : la Quantité totale d'Intrants en Matériaux CdT et/ou en Déchets Admissibles est supérieure à la Quantité totale Produite de Matériaux CdT de l'Entité transférés à une autre Entité, obtenue par le Système de Comptabilisation des Matériaux d'une Entité à la fin d'une Période de Comptabilisation des Matériaux.</p> <p>Nommé aussi « Solde Excédentaire » .</p>
Sous-Traitants	<p>Personne, société ou autre Entreprise qui prend en charge un Matériau de la CdT d'une Entité à des fins de transformation, de traitement ou de fabrication de ce Matériau de la CdT pour cette Entité. Les Sous-Traitants qui ne sont pas eux-mêmes Certifiés CdT doivent être inclus dans le Périmètre de Certification CdT de l'Entité.</p> <p>Le statut de Sous-Traitant ne s'applique pas aux accords de péage ou similaire, si le type de Matériau CdT est transformé (par ex. la transformation de la Bauxite ASI en Alumine ASI).</p>
Spécialiste Agréé	<p>Personne agréée par l'ASI en tant qu'expert technique capable de soutenir la mise en œuvre ou l'évaluation des Normes de l'ASI. Les spécialistes agréés peuvent être utilisés par les Membres et les Auditeurs.</p>
SST	<p>Voir « Santé et Sécurité au Travail ».</p>
Statut de la Certification	<p>Le statut de la Certification d'un Membre est déterminé en fonction des résultats de l'Audit de l'ASI. Le Statut de Certification d'un Membre peut être soit « non Certifié », soit « Certification complète », ou « Certification Provisoire ».</p>
Subornation	<p>Consiste à offrir, promettre, donner, accepter ou solliciter un avantage pour inciter à commettre des actes illégaux ou des actes contraires à l'éthique, ou un abus de confiance. Les incitations peuvent prendre la forme de cadeaux, de prêts, de frais, de primes ou d'autres avantages (impôts, services, dons, faveurs, etc.) (Adapté de Transparency International Anti-Corruption Glossary)</p>
Suggestion d'Amélioration d'une activité	<p>Situation où les Politiques, Systèmes, Procédures et processus sont conformes aux Normes applicables de l'ASI, mais où un Auditeur détermine qu'il est possible d'améliorer ces processus actuels. Une Suggestion d'Amélioration de l'Entreprise est proposée sans préjudice, et sa mise en œuvre n'est pas obligatoire. Les Audits ultérieurs ne doivent pas se baser sur la mise en œuvre, ou l'absence, d'une Suggestion d'Amélioration d'une activité.</p>

<p>Système</p>	<p>Terme commun pour désigner un Système de certification et/ou une initiative parallèle dont le Système de certification est un ensemble d'exigences courantes pour les Auditeurs accrédités de Tierce Partie qui mènent des audits de certification selon des Normes certifiables.</p> <p><i>Des exemples de Systèmes de certification sont ceux des Normes internationales comme les ISO14001, ISO45001, SA8000, etc. ou les Normes destinées à un secteur ou une chaîne d'approvisionnement accompagnées d'audits de tierce partie comme les Normes de chaînes de traçabilité respectives du « Forest Stewardship Council » ou du « Responsible Jewellery Council ».</i></p> <p>Et dans les cas d'initiatives parallèles, dont les Normes et les programmes d'évaluation sont reconnus, qui sont similaires à un Système de certification, sans attribuer de certification.</p> <p><i>Les exemples d'initiatives parallèles comprennent : celles internationalement reconnues ne faisant pas partie d'un système de certification formel, notamment les Normes de la Société Financière Internationale, ou les principes de « Equator Principles » qui ont été adoptés par les institutions financières; ou les autres Normes et lignes directrices internationales mondialement reconnues comme les lignes directrices « Global Reporting Initiative Guidelines » ou la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies. D'autres exemples d'initiatives parallèles sont les Systèmes de Développement Durable spécifiques, utilisés ou reconnus seulement dans une localité ou une région particulières, ou ceux spécifiques pour un produit ou un secteur industriel comme le bâtiment ou la fourniture en énergie, ou une étape particulière de la chaîne d'approvisionnement comme l'exploitation minière ou le recyclage.</i></p>
<p>Système de Bilan Massique</p>	<p>Ce Système exige à chaque Entité partie prenante de la Traçabilité des Matériaux CdT d'être Certifiée CdT. Il permet à cette Entité de mélanger les Matériaux CdT sous son contrôle avec des Matériaux Non-CdT au cours d'une Période définie de Comptabilisation des Matériaux, quel que soit le stade de la chaîne d'approvisionnement en Aluminium. Le pourcentage d'intrants de Matériaux CdT permet de calculer la quantité de production de Matériaux CdT.</p> <p>Remarque : la norme CdT stipule que la production de Matériaux CdT ne peut pas être allouée comme « partiellement CdT ». Par exemple, si 20 % de la production est « CdT », ces 20 % sont à 100 % CdT (et la production entière n'est qu'à « 20 % CdT »).</p>

Système de Comptabilisation des Matériaux	Système faisant partie du Système de Management de l'Entité, et qui est utilisé pour contrôler et comptabiliser les Intrants et la Production de Matériaux CdT. Il peut être un système soit autonome, soit intégré aux systèmes d'achat, d'inventaire, de comptabilité ou autres.
Système ou Norme Reconnu	Système ou une Norme externes approuvés par le Comité des Normes de l'ASI et adoptés par le Conseil d'Administration de l'ASI.
Temps de travail	Temps de travail : La période pendant laquelle le salarié est à la disposition de l'employeur (Adapté de ILO/IFC Better Work – Guidance Sheet – Working Time). Voir aussi « Heures Supplémentaires ».
Tiers	Personne ou organisme indépendants de la personne ou de l'organisation à évaluer, qui sont aussi indépendants des intérêts matériels de cette personne ou organisation à évaluer.
Traçabilité	Le suivi de la possession physique du Matériau CdT par une Entité ou un Sous-Traitant tout au long de sa production, de sa transformation, ou de son commerce.
Traite des Êtres Humains	Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou la réception de personnes, faits sous la menace, ou par le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, ou sous forme d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus d'autorité, d'abus de vulnérabilité, d'offre ou d'acceptation de paiements ou d'avantages, pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre personne à des fins d'exploitation. La Traite des Êtres Humains peut conduire au Travail Forcé. La Traite des Êtres Humains est également connue sous l'expression « esclavage moderne ». (Adapté du Protocole des Nations Unis Pour Prévenir, Réprimer et Punir la Traite des êtres humains , 2000)
Transformation Majeure	Une modification significative apportée à une Installation existante depuis l'adhésion du Membre à l'ASI. Ce serait une transformation susceptible d'avoir un risque Important sur l'environnement ou les Droits de l'Homme ; et cet impact n'a pas encore été évalué, ou bien modifie la situation comparée à celle de l'Étude des Impacts précédente.
Travail des Enfants	Un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et est dangereux mentalement , physiquement, socialement ou moralement, et nuit à leur développement. Il désigne des travaux compromettant leur éducation par la privation de toute possibilité de scolarisation, ou par l'abandon contraint et prématuré de l'école, ou par l'obligation de tenter de cumuler des activités scolaires avec des activités

	professionnelles excessivement longues et pénibles. (Adapté de Organisation Internationale du Travail – Qu'est-ce le travail des enfants)
Travail Dangereux des Enfants	<p>: Ce sont des travaux susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant, à cause de leur nature ou de leurs conditions d'exercice (Convention 82 de l'OIT). La recommandation 190 de l'OIT donne des indications pour déterminer si un travail est un travail dangereux pour les enfants. Elle mentionne que les travaux sont considérés comme un Travail Dangereux des Enfants, notamment, si:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Les travaux exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels ; (b) Les travaux s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses, ou dans des espaces confinés ; (c) Les travaux s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou impliquent de manipuler ou de porter des charges lourdes ; (d) Les travaux s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer les enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations dommageables pour leur santé ; (e) Les travaux s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures, ou la nuit, ou lorsque l'enfant est retenu de manière exagérée dans les locaux de l'employeur.
Travail Forcé	Tout travail ou service exigés d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu n'a pas postulé volontairement. Cela inclut tout travail ou service demandés pour rembourser une dette. (Adapté de ILO/IFC Better Work – Guidance Sheet – Forced Labour)
Travailleur Immigré	Désigne une personne qui va exercer, exerce ou a exercé une activité rémunérée dans un État dont elle n'est pas ressortissante (Adapté de la convention des Nations unies sur les droits des immigrants.)
Travailleurs	<p>Comprend :</p> <p>Les Employés (Personne qui vient d'être engagée par un Membre, ou travaille pour un Membre, en vertu d'un contrat de travail ou d'un contrat de service ou d'un contrat d'apprentissage, explicites (de manière verbale ou écrite) ou implicites, ou tels que définis par le Droit Applicable) ;</p>

	<p>et</p> <p>Les Contractants (Personne physique, société ou autre Entité légale qui effectuent un travail ou fournissent des services en vertu d'un contrat de service pour un Membre).</p> <p>Pour éviter toute confusion, les Travailleurs comprennent les Travailleurs Immigrés.</p> <p>(Adapté de Responsible Jewellery Council - Code of Practices 2013)</p>
Utilisateurs Industriels	<p>Une catégorie d'adhésion à l'ASI qui est ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux organisations qui fabriquent des biens commerciaux ou de consommation contenant de l'Aluminium dans les secteurs suivants : aérospatiale, automobile, construction, biens de consommation durables, ingénierie, informatique, et secteurs similaires ; et - aux organisations qui utilisent l'Aluminium dans l'emballage de leurs Produits dans les secteurs suivants : boissons, alimentaire, produits pharmaceutiques et secteurs similaires. <p>Les utilisateurs sont tenus de viser la Certification pour au moins une de leurs Installations ou Produits.</p>
Violence et Harcèlement	<p>Ensemble des comportements et des pratiques inacceptables, et des menaces de tels comportements ou de telles pratiques, sous la forme d'un évènement unique ou répétitif, et qui visent à nuire, ou provoquent des nuisances, ou risquent de nuire, au niveau physique, psychologique, sexuel, ou économique. Cela inclut également les violences et le harcèlement fondés sur le genre (d'après OIT 190 (1a)).</p>
Visiteurs	<p>Une personne visitant une installation ou une opération de l'Entité, ou un emplacement sous le contrôle de l'Entité, et qui n'est pas un Travailleur dans cette installation ou opération ou cet emplacement.</p>
Vulnérable ou À Risque	<p>Ceux risquant d'avoir leurs droits niés, ou ceux manquant de capacités ou de moyens pour assurer leurs droits.</p>
ZCHR	<p>Voir « Zones de Conflit ou à Haut Risque »</p>

<p>Zone d'Influence</p>	<p>Le terme englobe, le cas échéant, les zones susceptibles d'être affectées par :</p> <p>(a) Les activités et les Installations de l'Entité, et/ou des impacts de développements inattendus mais prévisibles qui peuvent se produire ultérieurement ou dans un lieu différent, et/ou des impacts indirects du projet sur la Biodiversité ou sur les Services Écosystémiques dont dépendent les moyens de subsistance des Communautés affectées ;</p> <p>(b) les Installations Connexes : i.e. des Installations qui ne sont pas Contrôlées par l'Entité, mais qui n'auraient pas été construites ou agrandies sans cette Entité autrement, et sans lesquelles les activités de l'Entité ne seraient pas viables ; et</p> <p>(c) les impacts cumulés sur les zones ou les ressources utilisées ou directement impactées par les activités de l'Entité, qui résultent des impacts supplémentaires d'autres développements existants ou planifiés ou raisonnablement définis au moment du processus d'identification des risques et des impacts.</p> <p>Le cas (a) peut inclure, par exemple, les sites du projet, le bassin atmosphérique et le Bassin Hydrographique, les couloirs de transport, et les impacts indirects comprenant : les corridors de transmission d'énergie, les pipelines, les canaux, les tunnels, les voies de déplacement et d'accès, les zones de remblais et les décharges, les baraquements de chantier, et les aires contaminées (par ex. le sol, les eaux souterraines, les eaux de surface, et les sédiments).</p> <p>Pour le cas (b), les Installations Connexes peuvent être, par exemple, les ports, les barrages, les chemins de fer, les routes, les centrales de production électriques pour consommation propre ou les lignes de transport d'électricité, les pipelines, les services publics, les entrepôts et les terminaux logistiques.</p> <p>Pour le cas (c), les impacts cumulatifs sont généralement ceux, qui pris isolément peuvent être considérés comme mineurs et/ou progressifs, mais qui au fil du temps sont reconnus comme importants sur la base des préoccupations scientifiques et/ou des préoccupations des Organisations et des Communautés affectées. En effet, l'accumulation de ces impacts mineurs ou progressifs conduit à un (ou des) impact(s) significatifs au cours du temps. Les impacts cumulatifs sont, par exemple, la contribution progressive des émissions gazeuses dans le bassin d'air ; la réduction du débit d'eau dans le Bassin Hydrographique due à de multiples prélèvements ; l'augmentation de la charge sédimentaire dans le débit d'eau, l'interférence avec les voies migratoires ou le déplacement de la</p>
--------------------------------	---

	<p>faune sauvage ; ou l'augmentation des embouteillages et des accidents de circulation due à l'augmentation de la circulation automobile sur le réseau routier communautaire. (Le terme a été adapté de la International Finance Corporation (IFC) Performance Standard 1 – Guidance Notes).</p> <p><i>Notez que :</i></p> <p>La « Zone d'Influence » est référencée dans 7.1 (Intendance de l'Eau), 8.1 (Biodiversité) et 9.5 (Patrimoine Culturel et Sacré), en relation avec l'Entité évaluant les impacts et gérant les Risques dans ces zones pour un Périmètre de Certification donné.</p> <p>Dans une Zone d'Influence, certaines activités et certains impacts/risques associés peuvent ne pas être sous le Contrôle de l'Entité. Cependant, lorsque cela est requis par ces Critères, ces impacts et Risques doivent être quand même évalués par l'Entité et, dans la mesure du possible, des mesures d'atténuation et/ou des contrôles doivent être mis en place.</p> <p>Les Installations Connexes qui font partie de la Zone d'Influence d'une Entité, mais qui ne sont pas sous son Contrôle, ne font pas partie du Périmètre de Certification. En d'autres termes, les <i>activités et les impacts/risques associés</i> aux Installations Connexes, qui ne sont pas sous le Contrôle de l'Entité, ne sont pas pris en compte pour déterminer la Conformité de l'Entité.</p> <p>Voir aussi « Installations Connexes »</p>
<p>Zones de Conflit ou à Haut Risque (ZCHR)</p>	<p>Zones identifiées par l'existence d'un conflit armé, d'une violence généralisée, notamment de violence générée par des réseaux criminels, ou d'autres risques de préjudices graves et généralisés à l'égard des populations. Les conflits armés peuvent se présenter sous plusieurs formes : les conflits à caractère international ou non et pouvant impliquer deux ou plusieurs États, ou les guerres de libération, les insurrections ou les guerres civiles. Les <i>zones à Haut Risque</i> sont celles présentant un risque élevé de conflit ou d'exactions graves et généralisés selon la définition du paragraphe 1 de l'annexe II du présent Guide. Ces zones se caractérisent souvent par l'instabilité politique ou la répression, la faiblesse des institutions, l'insécurité, l'effondrement des infrastructures civiles, une violence généralisée et des violations du droit national et international.</p> <p>Le Paragraphe 1 de l'Annexe II du Guide de l'OCDE aborde les violations graves des Droits de l'homme suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes formes de torture ou de traitement cruel, inhumain et dégradant ; • toutes formes de Travail Forcé ou obligatoire ;

	<ul style="list-style-type: none">• les pires formes de Travail des Enfants ;• les autres violations et atteintes flagrantes des Droits de l'Homme comme les violences sexuelles généralisées ;• les crimes de guerre ou autres graves violations du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou les génocides. <p>(Adapté du OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High Risk Areas, 3rd ed 2016, Gold Supplement and Annex II).</p>
--	---

Aluminium Stewardship Initiative Ltd
(ACN 606 661 125)

www.aluminium-stewardship.org
info@aluminium-stewardship.org

